EGEPARGNE MONETAIRE

FCPE – Fonds d'Epargne Salariale de droit français

RAPPORT ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025



EGEPARGNE MONETAIRE
FCPE - Fonds d'épargne salariale

Sommaire

	Pages
Compte rendu d'activité	**4**
Vie du fonds sur l'exercice sous revue	**15**
Informations spécifiques	**17**
Informations réglementaires	**19**
Certification du Commissaire aux comptes	**26**
Comptes annuels	**31**
Bilan Actif	32
Bilan Passif	33
Compte de résultat	34
Annexes aux comptes annuels	**36**
Informations générales	37
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	42
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	45
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	50
Inventaire des actifs et passifs	56
Annexe(s)	**60**
Caractéristiques du fonds	61
Information SFDR	70
Loi Energie Climat (LEC)	79

EGEPARGNE MONETAIRE
FCPE - Fonds d'épargne salariale

Présentation des acteurs

Société de Gestion :
CPR Asset Management
91-93 boulevard Pasteur
75015 Paris Cedex 15

Dépositaire :
Caceis Bank
12 place des États-Unis
CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Commissaire aux Comptes :
Forvis Mazars
45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret

Délégataire comptable
Caceis Fund Administration
12 place des États-Unis
CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

EGEPARGNE MONETAIRE
FCPE - Fonds d'épargne salariale

Compte rendu d'activité

Janvier 2025
"En janvier, en termes d'activité en zone euro, le PMI Manufacturier augmente à 46.1 en janvier contre 45.1 le mois précédent. A l'inverse, l'indice PMI pour le secteur des services recule légèrement à 51.4 contre 51.6 le mois précédent, en ligne avec les prévisions. La France se contracte à 48.9 contre 49.3 le mois précédent impacté par un affaiblissement de la demande intérieure et une incertitude politique persistante tandis que l'Allemagne affiche une progression à 52.5 contre 51.2 le mois précédent. Les chiffres de l'inflation en zone euro, ont été publiés en hausse à 2.4% sur le mois de décembre contre 2.2% le mois précédent. Cette augmentation est principalement due aux services, dont le taux annuel est passé de 3.9% à 4.0%. Malgré cette progression, les banquiers centraux estiment que l'inflation globale est sous contrôle, d'autant plus que l'inflation sous-jacente, excluant les prix volatils de l'alimentation et de l'énergie, demeure stable à 2.7% depuis plusieurs mois. Ces derniers indicateurs publiés ont ainsi conforté la BCE dans sa décision de réduire en janvier une nouvelle fois ses taux directeurs de 25 points de base (pdb), portant le taux de la facilité de dépôt à 2.75%. La dynamique de désinflation et la stabilité de l'inflation sous-jacente autour de l'objectif des 2% rassurent la banque centrale qui estime pouvoir l'atteindre à moyen terme. Les craintes de Christine Lagarde sur l'inflation s'étant atténuées, sa priorité se tourne davantage vers la croissance économique. Désormais, les marchés estiment de nouvelles baisses de taux de l'ordre de 75 pdb au total sur l'année, ce qui porterait le taux de dépôt à 2%. Outre-Atlantique, concernant l'activité économique, le PMI Manufacturier passe en territoire positif avec 50.1, en augmentation par rapport au mois précédent (49.4). Cette amélioration résulte principalement d'une augmentation de la production industrielle et d'un marché de l'emploi solide, marqué par une baisse du taux de chômage de 0.1%. En revanche, le secteur des services chute à 52.8 contre 56.8 le mois précédent alors que les attentes anticipaient une baisse plus modérée (56.5). La croissance américaine affiche une progression annuelle de 2.3% au quatrième trimestre 2024, contre 3.1% le mois précédent et en deçà des prévisions qui tablaient sur 2.6%. En janvier, l'inflation américaine augmente également passant de 2.7% à 2.9%, conformément aux prévisions. Toutefois, l'inflation sous-jacente est plus rassurante avec un ralentissement passant à 3.2% contre 3.3% le mois précédent. Au regard de ces chiffres et malgré les pressions du nouveau président Donald Trump pour baisser les taux, la FED a décidé de maintenir ses niveaux de taux inchangés. Jerome Powell souligne l'importance de l'indépendance de la banque centrale américaine et se concentre davantage sur les données récentes qui montrent une inflation encore bien au-dessus de la cible des 2% et une croissance solide mais plus faible que prévu. Bien que la tendance actuelle suggère un ralentissement des baisses de taux en 2025, la FED reste confiante sur le retour de l'inflation autour de 2%.Les signaux contradictoires des deux côtés de l'Atlantique ont entraîné des réactions différentes sur les niveaux de taux d'intérêt. On observe des hausses de taux en Zone Euro avec le Bund allemand qui finit le mois à 2.46% (+10 pdb). Le taux 10 ans français termine à 3.20% (+1 pdb) et les taux italien et espagnol ressortent à respectivement 3.55% (+3 pdb) et 3.07% (+2 pdb). A l'inverse, on observe une légère baisse des taux aux Etats-Unis avec le taux à 10 ans qui termine le mois de janvier à 4.54%, soit -3 pdb par rapport au mois précédent et qui a atteint un pic à 4.79% à la mi-janvier. Le marché du crédit a débuté l'année sur une note positive, affichant une stabilité remarquable et une résilience face aux divers chocs, avec des spreads qui continuent de se resserrer. Le marché du Crédit Euro Investment Grade a ainsi enregistré une performance totale de +0.44%, tandis que les spreads de crédit se sont resserrés de -11pbs à 93pbs. Les actifs à bêta élevé ont surperformé leurs homologues plus sûrs ; en particulier, les bancaires AT1 (+1.41%) et les LT2 (+0.84%), suivis des obligations hybrides à 0,71 % et des obligations à haut rendement (+0.60%). D'un point de vue sectoriel, les secteurs les plus performants ont été l'assurance et l'automobile, tandis que l'immobilier et la technologie ont enregistré des performances plus faibles. Le marché primaire a par ailleurs connu un démarrage dynamique durant les deux premières semaines de l'année, bien qu'il ait fortement ralenti par la suite, notamment lors de la dernière semaine de janvier. En conséquence, le volume global des émissions est légèrement inférieur à celui des années passées, mais reste tout de même élevé (+70Mds€ rentrés dans les indices Euro Investment Grade, contre respectivement 83Mds€ et 75Mds€ en 2023 et 2024). La saison des résultats a également commencé sur une note encourageante, avec la majorité des entreprises dépassant les attentes dès les premiers jours, ce qui témoigne de la solidité des fondamentaux. En ce qui concerne les flux dans la classe d'actifs, la demande demeure soutenue, les investisseurs continuant d'injecter des capitaux et absorbant relativement bien les nouvelles émissions. Les niveaux de swap €STR se sont ajustés avec -16 bps pour le swap 3 mois à 2,51 % % et stable +1 bps pour le swap 1 an à 2.13%. Sur le marché monétaire, les marges de crédit des émetteurs bancaires ont légèrement remonté. Les niveaux

d'émissions sont en moyenne à €STR +13 bps pour le 3 mois et €STR +30 bps pour 1 an. Dans ce contexte, avec un retour progressif des émetteurs en début d'année et un fort mouvement de hausse de l'encours, nous avons réinvesti graduellement. Nous avons privilégié les investissements sur des maturités moyennes de 6 mois. Nous optimisons les liquidités en restant sélectifs sur les émetteurs offrant le meilleur couple rendement/risque. La durée de vie moyenne du portefeuille est en baisse avec 109 jours de WAL. Nous conservons une WAM sur des niveaux bas à 6 jours. Le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de A+. La note globale ESG ressort à C contre D pour l'indice de référence"

Février 2025
"En février, les relations entre les États-Unis et l'Europe ont été mises à rude épreuve en raison des discussions sur la guerre en Ukraine. Les États-Unis, sous l'administration Trump, ont exprimé leur réticence à continuer de financer l'Ukraine dans ce conflit, incitant les Européens à prendre une position plus autonome. Washington a même proposé une résolution à l'ONU, soutenue par la Russie et la Chine, appelant à une "paix rapide" en Ukraine, marquant un changement significatif par rapport à leur position antérieure de soutien inconditionnel à Kiev. Cette nouvelle approche américaine pousse l'Ukraine à envisager des négociations avec la Russie, potentiellement au prix de concessions territoriales et de ressources, ce qui a suscité des inquiétudes et des tensions parmi les alliés européens. Parallèlement, le président américain, Donald Trump, a continué de mettre en œuvre son programme en menaçant d'imposer des tarifs de 25% sur les biens en provenance d'Europe. Le mois de février a également été marqué par les élections législatives en Allemagne, où le parti conservateur a remporté les élections, tandis que le parti d'extrême-droite a obtenu un score record. Concernant l'activité économique en zone euro, l'indice PMI manufacturier continue de rebondir, atteignant 47,3 en février contre 46,6 le mois précédent. Les difficultés de la France continuent de peser sur l'ensemble de la zone euro, impactée par l'instabilité politique et la menace des droits de douane des États-Unis. En France, l'indice PMI des services a chuté à son niveau le plus bas depuis 17 mois, passant de 48,2 le mois précédent à 44,5. Concernant l'activité américaine, le PMI Manufacturier a grimpé à 52,7 en février, en nette augmentation par rapport au mois précédent (51,2) et supérieur aux attentes (51,6). Il s'agit du niveau le plus haut depuis juin 2022, montrant des signes de reprise dans le secteur. La production industrielle a été stimulée par des entreprises cherchant à renforcer leurs stocks en anticipation des hausses de prix et des difficultés d'approvisionnement dues aux nouveaux droits de douane. En zone euro, l'inflation de février s'affiche à +2.4% en rythme annuel (en baisse par rapport aux 2,5% de janvier) et l'inflation sous-jacente, qui exclut les prix de l'énergie et de l'alimentation, s'est établie à 2,6% en février, en baisse par rapport aux 2,7% de janvier, après avoir stagné pendant cinq mois. Les principales contributions à l'inflation annuelle de la zone euro provenaient des services (+3,7%), suivis de l'alimentation, alcool et tabac (+2,7%), des biens industriels non énergétiques (+0,6%) et de l'énergie (+0,2%). Ce ralentissement conforte les anticipations de baisses de taux du marché. Outre-Atlantique, l'inflation a également augmenté à 3,0% sur un an en janvier, contre 2,9% en décembre, alors que les économistes prévoyaient un ralentissement. Cette hausse continue des prix à la consommation, attribuée par le président Donald Trump aux politiques de son prédécesseur, Joe Biden, marque le quatrième mois consécutif d'accélération. L'inflation sous-jacente a également augmenté à 3.3% sur un an. L'inflation sur un an a légèrement ralenti en février, passant de 2,5% en janvier à 2,4%, ce qui est légèrement supérieur aux attentes du marché. Au vu des indicateurs économiques, la FED ne devrait pas modifier ses taux d'intérêt lors de sa prochaine réunion du 19 mars. L'inflation, qui s'élève à 3% en janvier, reste au-dessus de l'objectif de 2%, tandis que le marché de l'emploi demeure robuste. Jerome Powell, président de la Banque centrale américaine, a déclaré que tant que l'économie restait solide et que l'inflation ne se rapprochait pas durablement de 2%, la politique monétaire restera restrictive. Les marchés financiers anticipent une possible réduction des taux plus tard en 2025, mais pas avant l'été, en fonction de l'évolution des données économiques. Les tarifs douaniers imposés par Trump sur les importations en provenance du Mexique et du Canada ajoutent une couche de complexité aux décisions de la FED, qui pourrait réagir aux implications économiques plus larges de ces mesures. Du côté européen, les marchés s'attendent à une prochaine baisse de taux de la BCE de 25 bps début mars. Les signaux contradictoires des deux côtés de l'Atlantique ont entraîné des réactions différentes sur les niveaux de taux. On observe une baisse des taux aux Etats-Unis avec le taux à 10 ans qui termine le mois de janvier à 4.24%, soit -30 pdb par rapport au mois précédent. De même pour les taux courts avec le taux à 2 ans à 4.02% (-18 pdb). En zone euro, le Bund allemand termine le mois à 2,44% (-2 pdb). Le taux à 10 ans français clôture à 3,16% (-4 pdb), tandis que les taux italien et espagnol s'établissent respectivement à 3,50% (-5 pdb) et 3,11% (+4 pdb). Les taux à court terme ont baissé plus fortement, avec le taux à 2 ans allemand qui finit le mois à 2,04% (-6 pdb) et le taux français à 2,15% (-12 pdb).Les niveaux de swap €STR se sont ajustés avec -13 bps pour le swap 3 mois à 2,37% et -9 bps pour le swap 1 an à 2.05%. Sur le marché monétaire, les marges de crédit des émetteurs bancaires sont stables. Les niveaux d'émissions

des banques françaises sont en moyenne à €STR +13 bps pour le 3 mois et €STR +30 bps pour 1 an. Dans ce contexte, nous avons rallongé nos investissements sur des maturités moyennes de 6 à 12 mois. Nous optimisons les liquidités en restant sélectifs sur les émetteurs offrant le meilleur couple rendement/risque. La durée de vie moyenne du portefeuille est en hausse avec 117 jours de WAL. Nous conservons une WAM sur des niveaux bas à 3 jours. Le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de A+. La note globale ESG ressort à C contre C pour l'indice de référence".

Mars 2025
"Le mois de mars a été riche en événements avec des implications notables à court et à moyen terme d'un point de vue économique en Europe et aux États-Unis. L'Allemagne a convenu d'une expansion fiscale historique comprenant un fonds d'investissement de 500Mds€ (à dépenser sur 10 ans) et une réforme du frein à l'endettement pour stimuler l'investissement public et les dépenses de défense. Cela a provoqué une forte hausse des rendements du bund (principalement sur le 10 ans et plus) et la courbe s'est pentifiée pour refléter les perspectives sans précédent d'assouplissement budgétaire en Allemagne. L'annonce de la BCE a été éclipsée par cet événement et la réduction de ses taux d'intérêt directeurs de 25pbs n'a pas suffi à calmer la volatilité. Le second événement a été l'augmentation de la probabilité d'un risque de baisse de la croissance américaine dans le contexte de l'instauration de droits de douane. Le discours du marché est rapidement passé de l'exceptionnalisme américain (fortes dépenses budgétaires, investissements importants, gains de productivité, effet de richesse positif) aux craintes de récession. L'abaissement de la croissance du PIB et le relèvement des projections d'inflation ont laissé entrevoir une forte évolution vers un scénario de stagflation. Cela a déclenché un stress de marché au cours de la deuxième semaine de mars, d'abord sur les marchés du crédit américains, mais aussi sur les marchés du crédit européens. Une fois de plus, l'annonce de la banque centrale a été contrebalancée par la situation volatile du marché mondial et la Fed a maintenu ses taux inchangés, annonçant deux réductions supplémentaires cette année et deux l'année prochaine. Les niveaux de swap €STR ont baissé avec -9 bps pour le swap 3 mois à 2,28% et -3 bps pour le swap 1 an à 2.02%. Sur le marché monétaire, les marges de crédit des émetteurs bancaires sont stables. Les niveaux d'émissions des banques françaises sont en moyenne à €STR +13 bps pour le 3 mois et €STR +29 bps pour 1 an. Dans ce contexte, nous avons continué de rallonger nos investissements sur des maturités moyennes de 6 à 12 mois. Nous optimisons les liquidités en restant sélectifs sur les émetteurs offrant le meilleur couple rendement/risque. La durée de vie moyenne du portefeuille est en hausse avec 123 jours de WAL. Nous conservons une WAM sur des niveaux bas à 4 jours. Le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de A+. La note globale ESG ressort à C contre C pour l'indice de référence"

Avril 2025
"En avril le président américain Donald Trump a annoncé, lors du «Liberation Day», l'instauration de droits de douane sur les importations en provenance de plusieurs partenaires économiques importants. L'incertitude liée à ces décisions unilatérales est significative et s'est accompagnée d'une forte volatilité dans un contexte d'escalade de guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine, dont les droits de douane ont été considérablement augmentés. En réponse, Pékin a annoncé qu'il porterait de manière réciproque ses droits de douane sur les produits américains à 125%. Cette escalade a eu des répercussions immédiates sur les indicateurs économiques américains. Aux Etats-Unis les indices des directeurs d'achat (PMI) ont révélé une contraction de l'activité manufacturière, avec un PMI américain tombant à 48,5, son niveau le plus bas en cinq mois. En parallèle, la Chine a enregistré une détérioration plus marquée de son activité manufacturière (contraction du PMI à 44,8). Les économistes estiment que ces tensions ont conduit à une réduction sensible des échanges entre les deux pays, notamment l'automobile et l'électronique, secteurs clés de l'économie américaine. Confrontées à des coûts d'importation plus élevés, les entreprises américaines hésitent à investir et font preuve d'attentisme. Les prévisions de croissance du PIB américain pour 2025 ont été révisées à la baisse, passant de 2,1 % à 1,7 %, sous l'effet conjugué de la diminution des importations (-4,8 points de pourcentage du PIB) et du restockage des entreprises en prévision des hausses de prix consécutives aux nouveaux droits de douane. Même si des signes de ralentissement sont anticipés, le marché du travail américain demeure pour le moment relativement solide, avec la création de 177 000 emplois en avril et un taux de chômage stable à 4,2%. Dans cet environnement incertain, la Réserve fédérale américaine (Fed) s'est réunie à huit clos au début du mois et a décidé de maintenir ses taux d'intérêt stables, malgré la pression exercée par le président américain en faveur d'une baisse des taux. Le marché anticipe aujourd'hui une première baisse des taux en juillet 2025. En zone euro, la BCE se montre rassurée par la dynamique de désinflation. Elle estime qu'elle pourra atteindre son objectif d'inflation de 2 % à moyen terme. Les derniers chiffres en zone euro vont d'ailleurs dans ce sens, avec un taux d'inflation à 2,2 % en avril, stable par rapport

au mois précédent. Cette stabilité est principalement due à une baisse des prix de l'énergie qui ont chuté sur un an, tandis que les prix des services ont augmenté, contribuant à une inflation sous-jacente qui a également progressé. La Banque centrale européenne (BCE) a donc décidé de réduire son principal taux directeur de 25 points de base, portant le taux de la facilité de dépôt à 2,25 %. Cette décision marque la septième baisse de taux depuis juin 2024. Cependant, les incertitudes liées aux droits de douanes américains pourraient influencer les perspectives économiques de la zone euro. Les effets pourraient également se répercuter sur les chaînes d'approvisionnement et les coûts afférents, affectant au final la croissance économique. En avril, le PMI manufacturier de la zone euro a enregistré sa plus forte hausse en trois ans, atteignant 49, contre 48,6 en mars, ce qui représente le niveau le plus élevé depuis 32 mois. Bien que ce chiffre indique une amélioration, il demeure en dessous de la barre des 50, signalant une tendance de contraction. Cela alimente les inquiétudes concernant une stagnation persistante dans la zone euro, en accord avec les prévisions des analystes qui soulignent la fragilité de la reprise économique. L'impact des droits de douanes s'est fait ressentir principalement sur les taux courts des deux côtés de l'Atlantique et de manière plus marquée sur toute la courbe en zone Euro. Aux États-Unis, le taux à 10 ans est resté stable à 4,16 % (-4 pdb) pour le mois d'avril. L'inquiétude des investisseurs américains a pris forme avec une baisse du taux à 2 ans qui termine le mois à 3,60 %, soit -28 pdb par rapport au mois précédent. Dans la même logique mais de manière plus conséquente, on observe un mouvement de baisse de taux en Zone Euro où le Bund allemand finit le mois à 2.44% (-29 pdb). Le taux 10 ans français termine à 3.17% (-29 pdb) et les taux italien et espagnol ressortent à respectivement 3.56% (-30 pdb) et 3.11% (-26 pdb). Les taux courts sont les plus sensibles avec le taux à 2 ans allemand qui finit le mois à 1.68% (-36pdb) et le taux français à 1.85% (-35pdb).Les niveaux de swap €STR ont baissé en ligne en lien avec la réduction des taux directeurs de la BCE, -20 bps pour le swap 3 mois à 2,01% et -32 bps pour le swap 1 an à 1.69%. Sur le marché monétaire, les marges de crédit des émetteurs bancaires européens sont en légère hausse. Les niveaux d'émissions des banques françaises sont en moyenne à €STR +14 bps pour le 3 mois et €STR +30 bps pour 1 an, en hausse respectivement de 1 bps sur le mois. Dans ce contexte et compte tenu des fortes souscriptions dans le fonds en milieu de mois, nous avons maintenu nos investissements sur des maturités moyennes de 6 à 12 mois. Nous optimisons les liquidités en restant sélectifs sur les émetteurs offrant le meilleur couple rendement/risque. La durée de vie moyenne du portefeuille est en baisse à 109 jours de WAL. Nous conservons une WAM sur des niveaux bas à 5 jours Le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de A+. La note globale ESG ressort à C contre C pour l'indice de référence"

Mai 2025
"Le mois de mai a vu une évolution significative de marché vers un environnement favorable au risque, alimenté par des développements positifs concernant la désescalade des tarifs douaniers entre les États-Unis et la Chine, et de revenir presque entièrement à un scénario de base sans récession. Toutefois, la volatilité politique actuelle aux États-Unis continue de dominer l'actualité, certains droits de douane sectoriels, tels que ceux sur les automobiles, étant toujours en vigueur. Récemment, l'annonce d'un droit de douane de 50 % sur les exportations européennes vers les États-Unis a été rapidement suivie d'une pause. Le mois a été marqué par un ralentissement de l'inflation dans la zone euro, qui s'est établie à 1,9%, en dessous de l'objectif de 2% fixé par la Banque centrale européenne (BCE). Cette baisse renforce les attentes d'une nouvelle baisse des taux d'intérêt, avec une réduction de 25 points de base presque entièrement anticipée lors de la prochaine réunion de la BCE. Pendant ce temps, l'indice PMI manufacturier de la zone euro a montré des signes de stabilisation, atteignant 49,4 en mai, contre 49 en avril. Enfin, les prévisions de croissance du PIB pour la zone euro ont maintenant été révisées à la hausse, avec une augmentation projetée de 0,8% en 2025. La solidité du marché du travail, avec un taux de chômage à un niveau historiquement bas de 6,3 %, pourrait également stimuler la consommation, contribuant à soutenir la croissance économique. De l'autre côté de l'Atlantique, les perspectives sont préoccupantes, car les prévisions de croissance du PIB américain en 2025 ont été abaissées de 1,7 % à 1,6 %. Cependant, le marché du travail s'avère être étonnamment robuste. Cette résilience sur le marché du travail pourrait retarder les baisses de taux d'intérêt anticipées par la Réserve fédérale, tandis que les risques associés à l'économie et à l'inflation sont étroitement liés aux développements des politiques commerciales de Donald Trump. L'inflation américaine en avril s'est affichée en ralentissement à +2.3% en rythme annuel (versus +2.4% en mars), avec une inflation sous-jacente stable à +2.8%. Les signaux contradictoires des deux côtés de l'Atlantique ont entraîné des réactions différentes sur les niveaux de taux. Aux États-Unis, le taux à 10 ans a augmenté de 24 pbs pour atteindre 4,40% sur le mois de mai. Le taux 2 ans a également augmenté et termine le mois à 3,90 %, soit +30 pdb par rapport au mois précédent. A l'inverse, en zone euro, on observe une stabilisation des taux sur le mois de mai. Le Bund allemand finit le mois à 2.5% (+6 pdb). Le taux 10 ans français termine à 3.16% (-1pdb) et les taux italien et espagnol ressortent

à respectivement 3.48% (-8 pdb) et 3.01% (-2pdb). Les niveaux de swap €STR ont baissé de 9 bps pour le swap 3 mois à 1.92% et augmenté de 3 bps pour le swap 1 an à 1.72%. Sur le marché monétaire, les marges de crédit des émetteurs bancaires européens sont restées stables. Les niveaux d'émissions des banques françaises sont en moyenne à €STR +14 bps pour le 3 mois et €STR +31 bps pour 1 an, respectivement stables et en hausse de 1 bps sur le mois. Dans ce contexte, nous avons maintenu nos investissements sur des maturités moyennes de 6 à 12 mois. Nous optimisons les liquidités en restant sélectifs sur les émetteurs offrant le meilleur couple rendement/risque. La durée de vie moyenne du portefeuille est stable à 109 jours de WAL. Nous conservons une WAM sur des niveaux bas à 3 jours. Le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de A+. La note globale ESG ressort à C contre C pour l'indice de référence"

Juin 2025
"Le mois de juin a été marqué par des tensions géopolitiques au Moyen-Orient, opposant l'Iran, Israël et les États-Unis au sujet du programme nucléaire iranien. Au début du mois, Israël a lancé une opération militaire contre l'Iran visant à détruire ses sites de recherche nucléaire, opération soutenue par les États-Unis. Ce conflit a immédiatement touché le secteur de l'énergie en raison des craintes sur un possible blocage du détroit d'Ormuz, provoquant en particulier une hausse de plus de 10% du prix du pétrole. Au regard des tensions géopolitiques mondiales, les membres de l'OTAN, à l'exception de l'Espagne, ont fait part de leur volonté d'augmenter leur budget alloué à la défense à 5 % du PIB, sous la pression du président américain. Cette augmentation du budget alloué à la défense suscite des inquiétudes parmi les pays membres de l'alliance, compte tenu de leur situation économique actuelle. En zone euro, l'inflation a rebondi en juin, passant de 1.9% en mai à 2%, conformément aux attentes du marché. L'inflation sous-jacente, qui exclut les prix de l'énergie et de l'alimentation, s'est maintenue à 2.3% en juin, au même niveau qu'en mai. Ces chiffres restent alignés avec l'objectif de la Banque Centrale Européenne (BCE), qui vise à maintenir l'inflation autour de 2%, et devraient la conforter dans sa politique de baisse des taux engagée depuis juin 2024. Au début du mois, la BCE a baissé ses taux directeurs de 25pbs.Concernant l'activité, l'indice PMI de la zone euro ressort à 49.5 en juin, en légère hausse par rapport à mai, où il était à 49.4. Pour la première fois en trois ans, les commandes dans l'industrie se stabilisent, mais l'activité reste néanmoins en territoire de contraction. Dans le même temps, l'indice PMI manufacturier de la zone euro a baissé à 50.8 en juin, contre 51.5 en mai, au plus bas depuis 3 mois. Aux États-Unis, l'inflation a ralenti de façon inattendue en mai, sous l'effet de la baisse du prix de l'essence. L'indice CPI est ressorti à 2.4% en mai, moins élevé que le consensus de 2.5%, après une augmentation de 2.3% en avril. Du côté de l'activité, le secteur manufacturier américain a accéléré en juin : l'indice PMI s'établit à 52.9 contre 52 en mai, au plus haut depuis mai 2022. La production s'est accrue pour la première fois depuis février et les nouvelles commandes ont augmenté pour le sixième mois consécutif, grâce à une demande plus importante aux États-Unis et à l'international. Cependant, le risque d'un impact des droits de douane sur l'économie américaine persiste et continue d'inquiéter la FED. Lors de la dernière réunion, celle-ci a décidé de maintenir son taux directeur inchangé, évoquant le risque d'une reprise de l'inflation et d'une croissance plus faible dans les prochains mois. Jerome Powell a déclaré rester attentif aux nouvelles données économiques, alors que le président américain fait pression pour une baisse des taux. Le marché prévoit encore deux baisses de taux d'ici la fin de l'année. Les signaux ont été contradictoires des deux côtés de l'Atlantique concernant les niveaux des taux. Aux États-Unis, le taux à 10 ans a diminué de 17pbs pour atteindre 4.23% sur le mois de juin. Le taux 2 ans a également diminué et termine le mois à 3.72%, soit -18pbs par rapport au mois précédent. A l'inverse, en zone euro, on observe une augmentation des taux sur le mois de juin : le Bund allemand finit le mois à 2.61% (+11pbs). Le taux 10 ans français termine à 3.29% (+13pbs) et les taux italien et espagnol ressortent à respectivement 3.48% (stable) et 3.24% (+15pbs). De même, sur les taux courts, on observe des mouvements de hausse de taux avec le taux à 2 ans allemand qui finit le mois à 1.86% (+9pbs) et le taux français à 2.14% (+6pbs). Les niveaux de swap €STR ont baissé de 2 bps pour le swap 3 mois à 1.90% et augmenté de 4 bps pour le swap 1 an à 1.77%.Sur le marché monétaire, les marges de crédit des émetteurs bancaires européens sont restées stables. Les niveaux d'émissions des banques françaises sont en moyenne à €STR +14 bps pour le 3 mois et €STR +31 bps pour 1 an, en ligne avec ceux du mois précédent. Dans ce contexte, nous avons maintenu nos investissements sur des maturités moyennes de 6 à 12 mois afin d'accroître la WAL du portefeuille. Nous optimisons les liquidités en restant sélectifs sur les émetteurs offrant le meilleur couple rendement/risque. La durée de vie moyenne du portefeuille est en hausse à 132 jours de WAL. Nous conservons une WAM sur des niveaux bas à 4 jours. Le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notation moyenne de A+ La note globale ESG ressort à C contre C pour l'indice de référence".

Juillet 2025
"Le mois de juillet a été marqué par une incertitude persistante sur les marchés financiers, accentuée par des tensions commerciales et géopolitiques encore très tendues. L'évènement majeur entre les Etats-Unis et l'Union Européenne est l'accord commercial conclu le 27 juillet 2025. Celui-ci vise à apaiser les tensions commerciales qui avaient marqué les relations entre les deux blocs. Il prévoit notamment un taux de droits de douane fixé à 15% sur certains produits, avec des exemptions spécifiques pour certains secteurs. L'objectif est de faciliter les échanges commerciaux tout en protégeant certains intérêts économiques des deux parties. Présenté comme le plus important jamais réalisé entre les États-Unis et l'Union européenne, cet accord marque un tournant dans la politique tarifaire de Donald Trump, qui jusque-là avait imposé des tarifs élevés sur les importations européennes. Il permet de réduire les coûts pour les entreprises des deux côtés de l'Atlantique et de diminuer les tensions sur les marchés mondiaux. Néanmoins, certains dirigeants européens estiment que l'Union Européenne n'a pas fait preuve de suffisamment de fermeté et considèrent que l'accord n'est pas assez favorable à l'UE. En Zone Euro, les derniers chiffres de l'inflation sont rassurants, atteignant 2% en glissement annuel, ce qui est proche de l'objectif initial de la Banque Centrale Européenne. Le marché de l'emploi reste dynamique avec la création de 1.8 million d'emplois et un taux de chômage à 6.2%. La croissance économique de la Zone Euro a progressé de 0.1% au deuxième trimestre 2025 par rapport au trimestre précédent. De l'autre côté de l'Atlantique, l'inflation a augmenté à 2.7% contre 2.4% le mois précédent, dépassant les prévisions qui tablaient sur 2.6%. La croissance économique américaine a progressé de 3% en rythme annualisé au deuxième trimestre, en hausse par rapport aux prévisions (2.4%) et après une contraction de 0.5% le trimestre précédent. Ces chiffres ont été influencés par les nouvelles mesures tarifaires mises en place par Donald Trump, qui ont modifié les comportements des consommateurs américains, notamment par une importation massive en anticipation des droits de douane. Dans ce contexte, la Banque Centrale Européenne (BCE) a choisi de maintenir ses taux inchangés lors de sa réunion du 24 juillet, adoptant une posture attentiste. Cette décision reflète des préoccupations similaires à celles des États-Unis, notamment concernant les incertitudes liées aux tensions commerciales mondiales et les récentes données économiques. De la même manière, la Fed a maintenu ses taux d'intérêt entre 4,25% et 4,50% pour le cinquième mois consécutif, notamment en raison d'une inflation encore trop élevée et malgré les fortes pressions de Donald Trump en faveur de baisses immédiates. Ainsi, face aux incertitudes économiques, on observe sur le mois de juillet une hausse des taux d'intérêt des deux côtés de l'Atlantique. Aux États-Unis, le taux à 10 ans augmente à 4.37% sur le mois (+15 points de base) et le taux à 2 ans termine juillet à 3.96%, soit +24 pdb par rapport au mois précédent. De la même manière, on observe une hausse des taux en Zone Euro mais plus modérée. Le Bund allemand finit le mois à 2.70% (+9 pdb). Le taux 10 ans français termine à 3.35% (+6 pdb) et les taux italien et espagnol ressortent à respectivement 3.51% (+3 pdb) et 3.28% (+3 pdb).Les niveaux de swap €STR ont augmenté de 1 bp pour le swap 3 mois à 1.91% et de 7 bps pour le swap 1 an à 1.84%. Sur le marché monétaire, les marges de crédit des émetteurs bancaires européens sont restées globalement stables. Les niveaux d'émissions des banques françaises sont en moyenne à ?STR +14 bps pour le 3 mois, en ligne avec ceux du mois précédent et €STR +30 bps pour 1 an, en légère baisse de 1 bp. Dans ce contexte, nous avons maintenu nos investissements sur des maturités moyennes de 6 à 12 mois afin d'accroître la WAL du portefeuille. Nous optimisons les liquidités en restant sélectifs sur les émetteurs offrant le meilleur couple rendement/risque. La durée de vie moyenne du portefeuille est en hausse à 141 jours de WAL. Nous conservons une WAM sur des niveaux bas à 6 jours. Le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notation moyenne de A+. La note globale ESG ressort à C contre C pour l'indice de référence"

Août 2025
"L'actualité économique et politique mondiale a été marqué par le sommet entre Donald Trump et Vladimir Poutine, centré sur le conflit en Ukraine. Cette rencontre, qui a également impliqué Volodymyr Zelensky et plusieurs dirigeants européens, a ravivé les débats sur les perspectives de négociation et la position américaine vis-à-vis de la Russie, dans un contexte de tensions persistantes et de blocage diplomatique. Parallèlement, la France a traversé une période d'instabilité politique liée au vote du budget à l'Assemblée nationale, avec des tensions accrues au sein de la majorité et une forte pression des marchés sur la trajectoire budgétaire du pays. Cette incertitude est d'autant plus forte que le gouvernement doit affronter un vote de confiance début septembre, scrutin qui déterminera sa capacité à poursuivre ses réformes économiques dans un climat politique fragilisé. En Zone Euro, l'inflation a légèrement rebondi en glissement annuel pour atteindre 2.1% en août, il s'agit de la première fois depuis avril que le niveau d'inflation de la zone euro dépasse l'objectif de 2% visé par la Banque Central Européenne. Le marché de l'emploi demeure dynamique dans la zone euro, avec un taux de chômage qui a reculé de 0.1 point en juillet pour atteindre 6.2%. Dans l'ensemble de l'Union

européenne, le taux de chômage a également baissé à 5.9%. Concernant l'activité, l'indice PMI manufacturier de la zone euro ressort à 50.7 en août, en hausse par rapport à juillet (49.8), le plus haut atteint depuis mars 2022. L'indice a signalé une croissance dans six des huit pays étudiés, seuls les Pays-Bas et l'Allemagne ayant enregistré une contraction. Outre-Atlantique, l'inflation est restée stable à 2.7% sur un an, plus faible que les prévisions qui tablaient sur 2.8%, renforçant le scénario d'une prochaine baisse des taux de la Fed. La croissance économique américaine sur le deuxième trimestre a été revue à la hausse avec une croissance annualisé de 3.3%, contre 3% estimé début juillet. Ces chiffres montre une dynamique positive de la croissance américaine, après un début d'année marqué par une contraction de l'activité en raison des incertitudes provoquées par la politique commerciale du président Donald Trump. Dans ce contexte, le marché anticipe que la Banque centrale européenne (BCE) devrait maintenir ses taux inchangés jusqu'à la fin de l'année, les données d'inflation des trois derniers mois s'étant révélées rassurantes. Aux Etats-Unis, la Réserve fédérale (Fed) se voit attribuer plus de 80% de probabilité d'abaisser ses taux dès septembre, en raison d'une inflation toujours élevée et sous l'impulsion des pressions exercées par Donald Trump en faveur de baisses rapides. Au vu de la situation économique contrastée des 2 côtés de l'Atlantique, l'évolution des taux sur le mois d'août diverge. Aux États-Unis, le taux à 10 ans finit en baisse à 4.23% sur le mois (-15pbs) et le taux à 2 ans termine à 3.62%, soit -34pbs par rapport au mois précédent. En Zone Euro, le Bund allemand finit le mois à 2.72% (+2pbs) tandis que le taux 10 ans français s'est davantage écarté (+16pbs à 3.51%). Les taux courts ont quant à eux légèrement diminué, avec le taux à 2 ans allemand qui finit le mois à 1.94% (-2pbs) et le taux français à 2.20% (-1pb).Les niveaux de swap €STR ont augmenté de 1 bp pour le swap 3 mois à 1.92% et baissé de 1 bp pour le swap 1 an à 1.83%. Sur le marché monétaire, les marges de crédit des émetteurs bancaires européens sont restées globalement stables. Les niveaux d'émissions des banques françaises sont en moyenne à €STR +13 bps pour le 3 mois en baisse de 1 bp comparés à ceux du mois précédent et €STR +30 bps pour 1 an, en ligne avec ceux du mois précédent. Dans ce contexte, nous avons maintenu nos investissements sur des maturités moyennes de 6 à 12 mois afin d'accroître la WAL du portefeuille. Nous optimisons les liquidités en restant sélectifs sur les émetteurs offrant le meilleur couple rendement/risque. La durée de vie moyenne du portefeuille est en baisse à 132 jours de WAL. Nous conservons une WAM sur des niveaux bas à 6 jours. Le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notation moyenne de A+. La note globale ESG ressort à C contre C pour l'indice de référence"

Septembre 2025
"Les marchés financiers ont continué d'évoluer dans un climat d'incertitude en septembre, alimenté par des tensions commerciales et géopolitiques. En Zone Euro, l'activité économique poursuit sa progression, comme en témoigne la hausse de l'indice PMI Composite Global à 51.2 (contre 51 le mois précédent). Cette dynamique est principalement portée par le secteur des services, dont l'indice atteint 51.4 en septembre, son plus haut niveau de l'année. Cette croissance s'appuie également en grande partie sur la solide performance de l'Allemagne, qui enregistre sa plus forte expansion depuis mai 2024 avec un indice PMI à 52.4, dépassant largement les prévisions (50.6). A l'inverse, la France connaît un recul de l'activité pour le treizième mois consécutif, avec un indice à 48.4 (contre 49.8 le mois précédent). La France a d'ailleurs retenu l'attention en septembre pour une autre raison : sa situation budgétaire. L'agence de notation Fitch a décidé d'abaisser la note souveraine de la France de AA- à A+. Cette dégradation s'explique par un déficit public toujours trop élevé et des perspectives peu encourageantes, notamment en raison d'une capacité politique limitée à engager une consolidation budgétaire ambitieuse à court terme. En Zone Euro, l'inflation reste stable à 2% en glissement annuel, un niveau conforme à l'objectif de la Banque Centrale Européenne (BCE). L'inflation sous-jacente, qui exclut les éléments volatils comme l'énergie et l'alimentation, se maintient également à 2.3%, alors que les prévisions anticipaient une légère baisse (-0.1%). De l'autre côté de l'Atlantique, la croissance économique américaine a été révisée à la hausse à +3.8% en rythme annualisé sur le deuxième trimestre après des estimations initiales de 3% puis 3.3%. Toutefois, les économistes anticipent un ralentissement de la croissance d'ici la fin de l'année, en raison notamment de l'affaiblissement du marché du travail. Le dernier rapport sur l'emploi fait état de seulement 22 000 créations de postes en août, accentuant les préoccupations des investisseurs. Le taux de chômage reste stable à 4,3% avec 7.4 millions de demandeurs d'emploi. L'inflation repart à la hausse, atteignant 2.9% contre 2.7% le mois précédent, en ligne avec les prévisions. Il s'agit du taux le plus élevé depuis janvier dernier avec une progression mensuelle de 0.4%.Dans ce contexte, les banques centrales ont adopté des stratégies divergentes de part et d'autre de l'Atlantique. La BCE a choisi de maintenir ses taux inchangés lors de sa réunion du 11 septembre, adoptant une posture attentiste. Elle estime que la hausse des prix est désormais sous contrôle, mais que la croissance reste fragile. Les marchés anticipent d'ailleurs une possible baisse des taux si la conjoncture ne s'améliore pas. A l'inverse, la FED a annoncé, comme attendu, une baisse de ses taux directeurs de 25 points de base le 17 septembre, les

positionnant désormais entre 4.00% et 4.25%. Bien que ce niveau reste nettement supérieur aux attentes du président américain, le directeur de la FED J. Powell, souligne l'importance de préserver son indépendance dans les décisions de sa politique monétaire. Sur les marchés obligataires, les taux souverains ont globalement peu évolué, avec des mouvements contrastés selon les maturités et les pays. Les rendements à 10 ans se replient dans la plupart des pays ; c'est le cas des États-Unis qui terminent le mois à 4.15% (soit -8 points de base par rapport au mois précédent), de l'Espagne à 3.26% (-7 pb), ou encore de l'Allemagne à 2.71% (-1 pb). A l'inverse, la France enregistre une hausse à 3.53% (+2 pb). Dans ce contexte, l'anticipation d'inflation en zone euro à 10 ans sur le bundi 10 ans est stable à 1.74% fin septembre. Aux Etats-Unis, l'anticipation d'inflation à 10 ans sur le TIPS 10 ans est en légère baisse de 2.41% à 2.37% fin septembre. Le pétrole WTI est en baisse sur septembre de 64.0$ à 62.5$ le baril. L'or progresse sur le mois de 3516 $ à 3873 $. Enfin, le dollar est en baisse sur le mois de 1.169 à 1.173 contre euro. Les niveaux de swap €STR ont augmenté de 1 bp pour le swap 3 mois à 1.93% et de 6 bps pour le swap 1 an à 1.895%.Sur le marché monétaire, les marges de crédit des émetteurs bancaires européens sont restées globalement stables. Les niveaux d'émissions des banques françaises sont en moyenne à €STR +13 bps sur 3 mois et €STR +30 bps sur 1 an, en ligne avec ceux du mois précédent. Dans ce contexte, nous avons maintenu nos investissements sur des maturités moyennes de 6 à 12 mois afin d'accroître la WAL du portefeuille. Nous optimisons les liquidités en restant sélectifs sur les émetteurs offrant le meilleur couple rendement/risque. La durée de vie moyenne du portefeuille est en hausse à 137 jours de WAL. Nous conservons une WAM sur des niveaux bas à 6 jours. Le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notation moyenne de A+. La note globale ESG ressort à C contre C pour l'indice de référence"

Octobre 2025
"La paralysie du gouvernement américain (« shutdown ») ne semble pas perturber les marchés financiers en octobre. En revanche, la guerre commerciale reste source de volatilité et le bras-de-fer États-Unis - Chine provoque un sursaut d'aversion au risque. L'épisode se résorbe avec un accord temporaire (1 an) qui réduit les droits de douane américains imposés aux produits chinois liés au fentanyl et suspend les restrictions chinoises d'exportation de terres rares. La saison des résultats du T3 démarre solidement avec les semi-conducteurs. Les surprises positives des grandes banques américaines compensent l'inquiétude suscitée par des banques régionales exposées à des prêts risqués (voire frauduleux) consentis par des institutions financières sans dépôts. Puis des publications favorables profitent aux valeurs Tech. Les 7 Magnifiques gagnent 4.9% sur octobre. Pondérées à 33%, elles tirent la hausse de 2.3% du S&P 500 mais l'indice équipondéré recule de -1%. Sans surprise, la Fed abaisse son taux à 4% (borne haute) mais signale une pause possible en décembre. Elle juge l'activité modérée, l'emploi ralenti et l'inflation un peu élevée. La décélération de la composante logement permet une inflation à 3% en septembre. L'impact des tarifs douaniers sur les prix des biens apparait limité. La confiance s'effrite pour les services et les ménages. L'incertitude prévaut vu l'absence de nombreuses statistiques en période de shutdown. Le statu quo unanime de la BCE (dépôt à 2%) ne surprend pas. L'inflation (2.1% en octobre) est à la cible et le chômage stable à 6.3%. Les conditions de crédit varient peu. Le moral des ménages s'améliore et la confiance se redresse dans les services, tirée par une envolée Outre-Rhin. L'avancée des actions Eurozone (EuroStoxx +2.2%) est tirée par la Santé et les Utilities. Sur l'ensemble du mois, les taux à 10 ans aux États-Unis sont tombés à un plus bas de 3,95 % en octobre contre 4,15 % fin septembre. Les taux ont légèrement augmenté durant la dernière semaine et ont terminé le mois légèrement en baisse à 4,08 % (environ -7pbs). En zone euro, l'Espagne finit à 3,14 % (-11pbs), l'Allemagne à 2,63 % (-8pbs). Le taux français à 10 ans a chuté de 11pbs pour clôturer le mois à 3,42 %. Les taux à 2 ans finissent également en baisse dans la zone euro, avec l'Allemagne à 1,97 % (-5pbs) et la France à 2,19 % (-6pbs), tandis qu'outre-Atlantique les taux ont légèrement baissé de 3pbs à 3,57 %. Les niveaux de swap €STR sont stables pour le swap 3 mois à 1.93% et en baisse de 2 bps pour le swap 1 an à 1.88%.Sur le marché monétaire, les marges de crédit des émetteurs bancaires européens sont restées globalement stables. Les niveaux d'émissions des banques françaises sont en moyenne à €STR +13 bps sur 3 mois et €STR +30 bps sur 1 an, en ligne avec ceux du mois précédent. Dans ce contexte, nous avons maintenu nos investissements sur des maturités moyennes de 6 à 12 mois afin d'accroître la WAL du portefeuille. Nous optimisons les liquidités en restant sélectifs sur les émetteurs offrant le meilleur couple rendement/risque. La durée de vie moyenne du portefeuille est en hausse à 144 jours de WAL. Nous conservons une WAM sur des niveaux bas à 8 jours. Le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notation moyenne de A+. La note globale ESG ressort à C contre C pour l'indice de référence"

EGEPARGNE MONETAIRE
FCPE - Fonds d'épargne salariale

Novembre 2025
"En novembre, l'activité économique dans la zone euro est restée soutenue, maintenant le rythme de croissance robuste enregistré en octobre - la plus forte expansion depuis plus de deux ans - grâce notamment au secteur des services. En Allemagne, la croissance s'est poursuivi ce mois-ci mais a montré des signes de ralentissement. L'indice PMI composite allemand a reculé à 52,1 (53,9 en octobre), les secteurs manufacturier et des services perdant tous deux de leur dynamisme. La France a montré des signes de stabilisation après des mois de contraction, l'indice PMI composite passant de 47,4 à 49,9, soutenu par un rebond du secteur des services. L'activité manufacturière française est restée fragile, reculant à 47,8.L'inflation annuelle dans la zone euro devrait s'établir à 2,2 % en novembre, contre 2,1 % en octobre, selon une estimation rapide. En France, l'inflation est restée stable à 0,8 % en glissement annuel, signe d'une stabilité des prix persistante, proche de la limite inférieure de la zone de confort de la BCE. La BCE n'est actuellement pas pressée de modifier sa politique monétaire. L'inflation française s'est maintenue à 0,8 % en glissement annuel, signe d'une stabilité des prix persistante, proche de la limite inférieure de la zone de confort de la BCE. La BCE ne devrait pas baisser ses taux en décembre, même si elle pourrait envisager de reprendre les discussions sur un assouplissement monétaire en début d'année prochaine. Certains anticipent que la baisse des prix de l'énergie entraînera une inflation inférieure à l'objectif en 2026, mais la BCE relativise généralement la volatilité induite par les prix de l'énergie et se concentre sur le moyen terme. Aux Etats-Unis, la Réserve fédérale a abaissé son taux directeur de 25 points de base pour le ramener à une fourchette de 3,75 % à 4,00 % en octobre. Son président, Jerome Powell, a insisté sur la flexibilité de sa politique monétaire. Après deux baisses de taux consécutives, les marchés anticipent une nouvelle baisse de la Fed en décembre, avec une probabilité de 87%. Les données récentes placent la Fed face à un dilemme quant à son mandat d'équilibrer les risques liés à l'inflation et à l'emploi. Les niveaux de swap €STR sont stables pour le swap 3 mois à 1.93% et en hausse de 2 bps pour le swap 1 an à 1.90%.Les spreads des émetteurs bancaires sur le marché monétaire des NeuCP ont légèrement augmenté en novembre. Les spreads de banques françaises affichent des niveaux moyens de ESTR +30.6 bp sur les maturités d'un an et de ESTR +22 bp sur les maturités de six mois. Les taux à l'émission des émetteurs Corporates s'établissent à +207 bp sur des maturités 3 mois, stables sur le mois, soit un spread vs Swap ESTR 3 mois à +14 bp. Dans ce contexte, nous optimisons les liquidités en restant sélectifs sur les émetteurs offrant le meilleur couple rendement/risque. La durée de vie moyenne du portefeuille est en baisse à 140 jours. Nous conservons une WAM sur des niveaux bas à 6 jours. Le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notation moyenne de A+. La note globale ESG ressort à C contre C pour l'indice de référence"

Décembre 2025
"En décembre 2025, l'économie américaine concluait un trimestre très chahuté par la paralysie budgétaire d'octobre/novembre et par les retards de publication de plusieurs séries officielles d'indicateurs. Le shutdown de 43 jours, qui a pris fin en novembre, a pesé sur l'activité et sur la disponibilité des données ; le Congressional Budget Office et divers instituts ont estimé des pertes ponctuelles importantes et un impact non totalement récupérable sur le PIB en fin d'année. Malgré ces perturbations, la lecture disponible pour le troisième trimestre (publiée tardivement, le 23 décembre) a montré une croissance robuste à +4,3% en rythme annualisé, mais cette lecture combine plusieurs séries de données et appelle à la prudence quant aux révisions ultérieures. Côté prix et emploi, les chiffres publiés avant et pendant décembre confirmaient un tableau mitigé : l'inflation mesurée par le CPI a ralenti à 2,7% en glissement annuel en novembre, après 3,0% en septembre, tandis que le marché du travail montrait un net ralentissement des embauches avec +64 000 créations d'emplois en novembre et un taux de chômage à 4,6%, témoignant d'un « no hire, no fire » plus marqué que plus tôt dans l'année. Dans la zone euro, en décembre 2025, l'inflation s'est établie autour de 2,0% selon les estimations publiées, tandis que le marché du travail est resté relativement tendu avec un taux de chômage proche de 6,4 %, malgré de fortes disparités nationales comme par exemple l'Espagne enregistrant les niveaux les plus élevés. Le profil de la demande est contrasté : les services continuent de soutenir la croissance et maintiennent l'indice composite au-dessus du seuil d'expansion (?51,9), alors que l'industrie a marqué un net ralentissement, le PMI manufacturier tombant à 48,8 en décembre en raison d'un recul des nouvelles commandes et d'une remontée des pressions sur les coûts. Pour 2026 en zone Euro, les projections convergent vers une lente normalisation de l'inflation et une croissance modeste. L'Eurosystème anticipe une décrue de l'inflation vers environ 1,9% en 2026 et une croissance du PIB autour de 1.2%, portée par les services et par des mesures budgétaires ciblées mais limitée par la faiblesse manufacturière et les risques géopolitiques et énergétiques. Au niveau de la politique monétaire et du sentiment de marché en

décembre, la Réserve fédérale a réduit son taux directeur et a abaissé la fourchette cible à 3,50%-3,75 % lors de la réunion du 10 décembre. La décision a été marquée par des débats internes et une forte dépendance aux futures publications de données désormais publiées en rattrapage. Les risques dominants restent l'effet retardé des nouveaux droits de douane sur l'inflation des biens, la fragilisation potentielle de la consommation si l'effet du shutdown et des politiques migratoires perdure, et la concentration des valorisations sur les valeurs liées à l'intelligence artificielle qui entretient des inquiétudes de surchauffe sectorielle. Du côté de la zone euro, la BCE a maintenu sa politique inchangée ; les projections envisagent une nouvelle modération de l'inflation sous-jacente vers l'objectif de 2 % sur la période 2026-2028.Sur les marchés obligataires, aux États-Unis, le rendement des obligations à 10 ans a augmenté de 16 points de base pour s'établir à 4,17%, contre 4,01% fin novembre. En zone euro, le taux à 10 ans fin décembre ressort en Espagne à 3,29% (+12 points de base), en Allemagne à 2,86% (+17 points de base), en Italie à 3,55% (+15 points de base) et en France à 3,56% (+16 points de base). Les rendements des obligations à 2 ans ont affiché la même tendance haussière : 2,12% en Allemagne (+9 points de base), 2,32% en France (+8 points de base), 2,27% en Espagne (+20 points de base) et 2,20% en Italie (+2 points de base). Aux États-Unis, les rendements à 2 ans sont en baisse de 2 points de base, à 3,47 %. Les niveaux de swap €STR sont stables pour le swap 3 mois à 1.93% et en hausse de 4 bps pour le swap 1 an à 1.94%.Les spreads des émetteurs bancaires sur le marché monétaire des NeuCP ont légèrement augmenté en décembre. Les spreads de banques françaises affichent des niveaux moyens de ESTR +32 bps sur les maturités d'un an et de ESTR +23 bps sur les maturités de six mois, en hausse d'un bp sur les deux tenors. Dans ce contexte, nous optimisons les liquidités en restant sélectifs sur les émetteurs offrant le meilleur couple rendement/risque. La durée de vie moyenne du portefeuille est en hausse à 142 jours. Nous conservons une WAM sur des niveaux bas à 7 jours. Le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notation moyenne de A+. La note globale ESG ressort à C contre C pour l'indice de référence"

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille EGEPARGNE MONETAIRE et de son benchmark s'établissent à :
- Part Egépargne Monétaire Part A (C) en devise EUR : 2,39% / 2,24% avec une Tracking Error de 0,01%
- Part Egépargne Monétaire Part E (C) en devise EUR : 2,43% / 2,24% avec une Tracking Error de 0,01%
- Part Egépargne Monétaire Part S (C) en devise EUR : 2,39% / 2,24% avec une Tracking Error de 0,01%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CPR MONETAIRE RESPONSABLE- T	251 478 874,02	210 759 727,98

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

Vie du fonds sur l'exercice sous revue

VIE DE L'OPC SUR L'EXERCICE

▪ ***Modifications substantielles*** **:** Sans objet sur l'exercice.

▪ ***Autres modifications*** **:**

Depuis le **14 février 2025**, la documentation juridique de votre FCPE intègre les modifications de son OPC maître CPR Monétaire ISR, à savoir :

- **Changements liés au Label ISR**

  Conformément à la réforme du Label ISR, les contraintes supplémentaires suivantes sont appliquées depuis le 1er janvier 2025 :

  – Amélioration de la note ESG du portefeuille par rapport à celle de l'indice de référence réduit d'au moins 25% des plus mauvaises notes sur la base de sa propre méthodologie d'analyse ESG interne (30% au 01/01/2026) ;
  – l'obligation de sélectionner deux indicateurs de performance clés parmi les principaux indicateurs d'impacts négatifs du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR ») et
  – l'exercice par le FCP concerné de son droit de vote à hauteur de 90% minimum pour les entreprises françaises comme non françaises.

- **Modification de l'indice de comparaison ESG**

  La société de gestion a également décider de modifier l'indicateur de durabilité des Fonds : l'indice de référence est l'indice composite « 75% ICE BofA Euro Financial 1-3Y + 25% ICE BofA Euro non financial 1-3Y » (*en lieu et place de « ICE BofA 1-3 Year Global Corporate Index* »).

- **Mise en cohérence des références extra-financières de l'annexe SFDR**

  A des fins de cohérence et de meilleure lisibilité, votre société de gestion a décidé de mettre à jour le document précontractuel publié en application du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers («SFDR ») de votre Fonds, en :

  – clarifiant le taux de couverture d'analyse ESG (90%) de votre fonds conformément à la règlementation en vigueur ;
  – harmonisant les mentions faites à la référence extra financières utilisées dans le cadre de la stratégie ESG (indice ou univers d'investissement) ;

Depuis le **14 mai 2025**, la documentation juridique de votre FCPE intègre les modifications de son OPC maître CPR Monétaire ISR, à savoir :

- **Changement de dénomination de son OPC maître :** CPR Monétaire Responsable (*en lieu et place de CPR Monétaire ISR)*

- **Mise en conformité avec les orientations ESMA dites « Fund Naming » :**

  En application des nouvelles orientations européennes (ESMA 34-472-440), publiées le 14 mai 2024, sur les noms des fonds utilisant des termes liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

(ESG) ou à la durabilité, les entreprises considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le climat (émissions de carbone, gaz, pétrole, etc.) ont été exclues du portefeuille du Fonds.

Il s'agit des exclusions prévues à l'article 12, paragraphe 1, points a) à g), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil).

Le Fonds peut néanmoins investir dans des émissions destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, émises par des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le climat.

Depuis le **1er octobre 2025**, la documentation juridique de votre FCPE à été modifié comme suit :

- **Clôture de la part « S » et part « P » consécutivement renommée part « S » :**

  Afin d'harmoniser les parts du FCPE avec les autres FCPE du dispositif, la part « S » inactive a été clôturée et a fait l'objet d'une information spécifique a posteriori. En conséquence, la part « P » existante a été renommée « S » et a repris les caractéristiques de l'ancienne part « S ».

- **Part « F » renommée Part « E » :**

  Afin d'harmoniser les parts du FCPE avec les autres FCPE du dispositif, la part « F » existante a été renommée « E » et a repris les caractéristiques de l'ancienne part « F ».

- **Modification de l'annexe SFDR** de votre FCP maître **«** CPR Monétaire Responsable (*ex CPR Monétaire ISR) »*

  Concomitamment à ces modifications, dans un but de simplification, le document précontractuel publié en application du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Annexe SFDR ») de l'OPC maître de votre FCPE, le FCP CPR Monétaire Responsable (*ex CPR Monétaire ISR) a été mise à jour comme suit :*

  - Précision du libellé du premier indicateur durable concernant les principales incidences négatives utilisé dans le cadre du label ISR France à la rubrique de l'approche ESG additionnelle ;
  - Ajout du renvoi au site de cpram.com (rubrique de la documentation ESG) à propos de la méthodologie d'évaluation ESG d'Amundi et de la prise en compte des principales incidences négatives.

Informations spécifiques

OPC nourricier

En tant qu'OPC nourricier, le Fonds est investi en actions de l'OPC maître et en liquidités conformément à la réglementation en vigueur.

Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC EGEPARGNE MONETAIRE .

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 0,09% TTC, dont 0,03% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,06% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part EGEPARGNE MONETAIRE A.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 0,06% TTC, dont % TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,06% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part EGEPARGNE MONETAIRE E.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 0,09% TTC, dont 0,03% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,06% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part EGEPARGNE MONETAIRE S.

Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : www.cpr-am.com Télécopie : 01-53-15-70-70.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan :
3. Compléments d'information,
3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier, sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement
Contrairement à son maître, cet OPCVM ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée.

Les méthodes de calcul du ratio du risque global du maître sont :

L'engagement.

• Effet de Levier :
Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 97,67%.
Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 100,00%.
N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.
• Droit de remploi du collatéral : 100%.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :
- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :
- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314–75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS* V»). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères Investissement Responsable dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de

Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes Investissement Responsable d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 31 janvier 2025, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2024 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2025.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2025, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (174 bénéficiaires[1]) s'est élevé à 24 973 618 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 15 660 843 euros, soit 63% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 9 312 775 euros, soit 37% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 3 470 710 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (11 bénéficiaires), 4 219 970 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (12 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

[1] Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2025

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans,
- Performance en fonction du risque basée sur Ratio d'Information / Ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Investissement Responsable :
  - Respecter la politique « beat the benchmark » de l'Investissement Responsable,
  - Délivrer de l'alpha tout en respectant les objectifs Investissement Responsable des fonds (basés sur le rating d'Amundi),
  - Dans le contexte des nouvelles politiques d'exclusion, désinvestir selon le calendrier, lorsqu'il y a lieu,
  - Contribuer au développement de l'offre Net Zéro

Critères *qualitatifs :*
- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante Investissement Responsable dans les actions commerciales
- Investissement Responsable :
  - Respect de la politique Investissement Responsable,
  - Intégration de l'Investissement Responsable dans les processus d'investissement,
  - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
  - Aptitude à concilier la combinaison rendement et Investissement Responsable (rendement / risque ajusté de l'Investissement Responsable),
  - Intégration de la composante Investissement Responsable dans l'engagement des clients.

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :
- Collecte nette, notamment pour les produits Investissement Responsable
- Revenus
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Investissement Responsable :
  - Nombre d'actions commerciales par an, et capacité à présenter l'offre Investissement Responsable, notamment en matière de prospection,
  - Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net Zéro

Critères qualitatifs :
- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation / développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques

· Esprit d'entreprise
· Investissement Responsable :
  · Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques, l'expertise et les solutions Investissement Responsable d'Amundi,
  · Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
  · Accompagnement des clients dans le nouveau contexte SFDR.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :
- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :
- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

– Pour les produits passifs non ESG : Le devoir et l'obligation réglementaire en matière de gestion passive consistent à répliquer le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille doit respecter l'objectif contractuel de délivrer une exposition passive conforme à l'indice répliqué. Les fonds indiciels/ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent donc pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la règlementation. Toutefois, pour les titres exclus de l'univers d'investissement actif de CPR AM, en raison de l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion, mais qui peuvent être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé son processus d'engagement et ses actions de vote qui peuvent conduire à un vote contre la décharge du conseil d'administration ou de la direction, ou contre la réélection du président et de certains administrateurs.

Pour les fonds à formule, l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion diffère également selon leur qualification ESG ou non ESG :
Les fonds à formule ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion de CPR AM.
Les fonds à formule non ESG n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles réglementaires[2].

[2] Veuillez-vous référer au champ d'application de la politique d'exclusion présentée annexe 9.1.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions[3],
- armes chimiques et biologiques[4],
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies[5].

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- armes à uranium appauvri,
- charbon thermique[6],
- pétrole, gaz et combustibles consommables[7]
- tabac

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- *Charbon thermique*

CPR AM a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, CPR AM a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.
CPR AM exclut :

- Les entreprises minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique avec un statut autorisé et qui sont en phase de construction.
- Les entreprises générant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20 % et 50 % de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, avec une trajectoire de transition insuffisante[8].

- *Pétrole, gaz et combustibles consommables*

Une exclusion peut être appliquée si la due diligence effectuée conclut que l'émetteur dépasse significativement la trajectoire d'intensité carbone opérationnelle, sans mesure corrective crédible.

Plus précisément, cela s'applique aux :
Entreprises dont l'intensité carbone opérationnelle est incompatible avec la trajectoire de réduction moyenne globale fixée par le scénario NZE de l'AIE, soit une réduction de 50 % d'ici 2030, à la date d'application (sur la base d'une réduction linéaire moyenne).

- *Hydrocarbures non conventionnels*

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non-conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aiguës. CPR AM applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

[3] Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).
[4] Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972
[5] Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles
[6] Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté
[7] Tels que définis par la classification GICS® (Global Industry Classification Standard)
[8] CPR AM effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

CPR AM exclut les entreprises dont l'activité liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% de leur chiffre d'affaires. Cela concerne les sables bitumineux, les schistes bitumineux (gisements riches en kérogène), le pétrole de schiste, le gaz de schiste, les gisements de charbon et le méthane de houille.

- *Tabac*

CPR AM pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles CPR AM applique une gestion discrétionnaire.

CPR AM exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5 %), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10 %).

- *Armes à uranium appauvri*

Les armes à uranium appauvri sont considérées comme provoquant la libération de particules chimiquement toxiques et radioactives, représentant un danger à long terme pour l'environnement et la santé humaine.

En conséquence, CPR AM exclut les émetteurs réalisant un chiffre d'affaires significatif, défini comme supérieur à 5 % de leur chiffre d'affaires total, provenant de la production ou de la vente d'armes à uranium appauvri.
Cette politique est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles CPR AM a toute discrétion.

- *Armement nucléaire*

CPR AM limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

CPR AM exclut les émetteurs qui remplissent au moins une des conditions suivantes :

- Emetteurs impliqués dans la production, la vente ou au stockage d'armes nucléaires des états n'ayant pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou des états signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires mais qui ne sont pas membres de l'OTAN ;
- Emetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires ;
- Emetteurs qui réalisent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de la production ou la vente d'armes nucléaires, à l'exception des revenus provenant de composants à double usage ainsi que des plateformes de lancement.

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie
Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.
Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.
Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR
Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Docusign Envelope ID: 2E20B69C-5DA2-8C51-834A-0F0210FD0D36

45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

FCPE EGEPARGNE MONETAIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Docusign Envelope ID: 2E20B69C-5DA2-8C51-834A-0F0210FD0D36

FCPE EGEPARGNE MONETAIRE
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCPE EGEPARGNE MONETAIRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) EGEPARGNE MONETAIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCPE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Docusign Envelope ID: 2E20B69C-5DA2-8C51-834A-0F0210FD0D36

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCPE ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCPE.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Docusign Envelope ID: 2E20B69C-5DA2-8C51-834A-0F0210FD0D36

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCPE à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique
Document authentifié et daté par signature électronique 9/6/2026

DocuSigned by:
DUNAND-ROUX Gilles
F03E23C213CF452...

Gilles DUNAND-ROUX

Associé

Comptes annuels

EGEPARGNE MONETAIRE
FCPE - Fonds d'épargne salariale

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé		
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**1 095 529 921,46**	**1 028 714 715,74**
OPCVM	1 095 529 921,46	1 028 714 715,74
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)		
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**1 095 529 921,46**	**1 028 714 715,74**
Créances et comptes d'ajustement actifs		**782 442,63**
Comptes financiers	**99 736 516,99**	**97 106 094,92**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**99 736 516,99**	**97 888 537,55**
Total de l'actif I+II	**1 195 266 438,45**	**1 126 603 253,29**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

EGEPARGNE MONETAIRE
FCPE - Fonds d'épargne salariale

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	1 166 958 932,15	1 081 842 985,85
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	28 302 921,82	42 904 014,02
Capitaux propres I	**1 195 261 853,97**	**1 124 746 999,87**
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**1 195 261 853,97**	**1 124 746 999,87**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)		
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)		
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	4 584,48	1 856 253,41
Concours bancaires		0,01
Sous-total autres passifs IV	**4 584,48**	**1 856 253,42**
Total Passifs : I+II+III+IV	**1 195 266 438,45**	**1 126 603 253,29**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

EGEPARGNE MONETAIRE
FCPE - Fonds d'épargne salariale

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions		
Produits sur obligations		1 224 576,70
Produits sur titres de créances		4 044 998,81
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		56 025,58
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		680 605,66
Autres produits financiers	2 410 236,94	4 214 392,15
Sous-total produits sur opérations financières	**2 410 236,94**	**10 220 598,90**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		-10 260,00
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières		-141,00
Sous-total charges sur opérations financières		**-10 401,00**
Total revenus financiers nets (A)	**2 410 236,94**	**10 210 197,90**
Autres produits :		
Frais pris en charge par l'entreprise	398 057,78	320 184,10
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-402 638,40	-320 290,18
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-4 580,62**	**-106,08**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**2 405 656,32**	**10 210 091,82**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-15 506,41**	**-151 331,92**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**2 390 149,91**	**10 058 759,90**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	5 519 577,13	36 776 750,86
Frais de transactions externes et frais de cession		
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**5 519 577,13**	**36 776 750,86**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-62 265,08**	**-2 018 285,71**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**5 457 312,05**	**34 758 465,15**

EGEPARGNE MONETAIRE
FCPE - Fonds d'épargne salariale

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	20 576 493,81	-3 490 650,11
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-86 676,00	253 982,47
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**20 489 817,81**	**-3 236 667,64**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-34 357,95**	**1 323 456,61**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**20 455 459,86**	**-1 913 211,03**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice (L)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	**28 302 921,82**	**42 904 014,02**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexes aux comptes annuels

EGEPARGNE MONETAIRE
FCPE - Fonds d'épargne salariale

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le FCPE nourricier « Egépargne Monétaire » a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître « CPR Monétaire Responsable» (ci-après le « maître » ou le « Fonds Maître »), à savoir offrir une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de l'indice €STR capitalisé sur la période conseillée tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Le type de gestion du Fonds nourricier s'apprécie ainsi au travers de celle du Fonds Maître.

En cas de très faible niveau des taux du marché monétaire – voire de taux négatifs -, le rendement net de frais dégagé par le Fonds pourrait être négatif et le Fonds verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Par ailleurs, après prise en compte des frais courants, la performance du fonds pourra être inférieure à celle de l'€STR capitalisé. Les rendements négatifs sur le marché monétaire et la prise en compte des frais courants peuvent compromettre l'objectif de préservation du capital de votre fonds.

La performance du FCPE Egépargne Monétaire pourra être inférieure à celle de son Fonds Maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	**1 029 492 023,09**	**1 059 705 133,04**	**1 094 126 002,39**	**1 124 746 999,87**	**1 195 261 853,97**
Part EGEPARGNE MONETAIRE A en EUR					
Actif net				580 561,63	2 200 361,94
Nombre de titres				19 044,4810	70 493,8210
Valeur liquidative unitaire				30,484	31,213
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes				0,02	0,14
Capitalisation unitaire sur revenu				0,03	0,05
Part EGEPARGNE MONETAIRE E en EUR					
Actif net	1 029 492 023,09	1 059 705 133,04	1 094 126 002,39	1 123 467 879,74	1 157 184 184,62
Nombre de titres	29 467 882,9392	30 311 963,5228	30 241 032,0279	29 866 765,6162	30 034 346,1175
Valeur liquidative unitaire	34,936	34,959	36,180	37,615	38,528
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,03	-0,05	0,09	1,16	0,17
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,03		0,36	0,33	0,07
Part EGEPARGNE MONETAIRE S en EUR					
Actif net				698 558,50	35 877 307,41
Nombre de titres				22 881,1810	1 147 702,9263
Valeur liquidative unitaire				30,529	31,260
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes				0,02	0,14
Capitalisation unitaire sur revenu				0,03	0,05

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Les frais de gestion recouvrent tous les frais facturés directement au FCPE, y compris les frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats), à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc…) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Les frais de gestion indirects recouvrent les commissions et frais de gestion indirects supportés par le FCPE (ces frais sont présents lorsque le FCPE investit plus de 20% de son actif en parts et/ou actions **d'OPC).**

A ces frais de gestion, peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCPE a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCPE ;
- des commissions de mouvement facturées au FCPE ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

EGEPARGNE MONETAIRE
FCPE - Fonds d'épargne salariale

N°	FRAIS FACTURES AU FCPE*	ASSIETTE	TAUX MAXIMUM ANNUEL/ BAREME	PRISE EN CHARGE FCPE/ENTREPRISE
1	▪ Frais de gestion(i) (ii) ▪ Frais de gestion externes à la société de gestion(i) (ii) : - Frais dépositaire/valorisateur - Honoraires du Commissaire aux Comptes	Actif net	Parts E, A et S : 0,13% TTC	Part E : à la charge de l'entreprise Parts A et S : à la charge du FCPE
2	Frais indirects(i) (ii) maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Parts E, A et S : 0,13% TTC	A la charge du FCPE
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	N/A	
4	Commission de surperformance	Actif net	N/A	

** Les coûts juridiques exceptionnels lies au recouvrement des créances du FCPE peuvent s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affiches ci-dessus.*

(i) Depuis le 1er juillet 2020, le cumul :
- des frais de gestion directs [frais de gestion et frais de gestion externes figurant au 1) du tableau ci dessus] et
- des frais de gestion indirects [tels que figurant au 2) du tableau ci-dessus]

est plafonné sur une base dégressive, selon le barème suivant, applicable par tranches marginales d'encours. Il est précisé que l'encours est constitué par la somme des actifs de l'ensemble des parts du Fonds :

- de 0 à 250.000.000€ : 0,13% TTC
- de 250.000.001€ à 500.000.000€ : 0,10% TTC
- de 500.000.001€ à 750.000.000€ : 0,04% TTC
- de 750.000.001 à 1.000.000.000€ : 0,03% TTC
- **Au-delà de 1.000.000.000€ : 0,015% TTC

**Cette tranche est applicable à compter du 1er juillet 2024.

(ii) Dans le cas où la performance nette de l'exercice, calculée sur l'année civile, serait inférieure au niveau des frais tels que définis au (i) ci-dessus, ces frais seront ramenés au niveau de la performance nette, avec un minimum applicable fixe à 0,08% TTC de l'actif net du Fonds.

Les différents postes constituant les frais facturés au FCPE sont calculés et provisionnés lors de chaque valeur liquidative.

Les frais de tenue de compte individuel facturés en sus des frais exposés ci-dessus sont prélevés conformément aux accords entre la société de gestion et les entreprises.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 2 340,00 euros HT, ils sont pris en charge par le fonds.

Produits

Le FCPE a bénéficié d'un complément d'intérêts créditeurs pour l'année 2025 et les exercices précédents.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part EGEPARGNE MONETAIRE A	Capitalisation	Capitalisation
Part EGEPARGNE MONETAIRE E	Capitalisation	Capitalisation
Part EGEPARGNE MONETAIRE S	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**1 124 746 999,87**	**1 094 126 002,39**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	495 657 964,85	305 843 132,69
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-453 558 162,01	-318 972 310,25
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 405 656,32	10 210 091,82
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	5 519 577,13	36 776 750,86
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	20 489 817,81	-3 236 667,64
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**1 195 261 853,97**	**1 124 746 999,87**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part EGEPARGNE MONETAIRE A		
Parts souscrites durant l'exercice	91 199,3290	2 815 480,50
Parts rachetées durant l'exercice	-39 749,9890	-1 222 173,73
Solde net des souscriptions/rachats	51 449,3400	1 593 306,77
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	70 493,8210	
Part EGEPARGNE MONETAIRE E		
Parts souscrites durant l'exercice	11 942 237,9691	454 113 562,52
Parts rachetées durant l'exercice	-11 774 657,4678	-448 503 052,47
Solde net des souscriptions/rachats	167 580,5013	5 610 510,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	30 034 346,1175	
Part EGEPARGNE MONETAIRE S		
Parts souscrites durant l'exercice	1 248 335,5350	38 728 921,83
Parts rachetées durant l'exercice	-123 513,7897	-3 832 935,81
Solde net des souscriptions/rachats	1 124 821,7453	34 895 986,02
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 147 702,9263	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part EGEPARGNE MONETAIRE A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part EGEPARGNE MONETAIRE E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part EGEPARGNE MONETAIRE S	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
EGEPARGNE MONETAIRE A FR001400PWJ2	Capitalisation	Capitalisation	EUR	2 200 361,94	70 493,8210	31,213
EGEPARGNE MONETAIRE E QS0009055748	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 157 184 184,62	30 034 346,1175	38,528
EGEPARGNE MONETAIRE S QS0009200153	Capitalisation	Capitalisation	EUR	35 877 307,41	1 147 702,9263	31,260

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	99 736,52				99 736,52
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					**99 736,52**

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	99 736,52						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	**99 736,52**						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total					

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR001400PWE3	CPR MONETAIRE RESPONSABLE- T	CPR Asset Management	Monétaire Euro	France	EUR	1 095 529 921,46
Total						**1 095 529 921,46**

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
Total des créances		
Dettes		
	Frais de gestion fixe	4 584,48
Total des dettes		**4 584,48**
Total des créances et des dettes		**-4 584,48**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part EGEPARGNE MONETAIRE A	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	395,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	
Part EGEPARGNE MONETAIRE E	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part EGEPARGNE MONETAIRE S	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	4 185,03
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. AUTRES INFORMATIONS

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			1 095 529 921,46
	FR001400PWE3	CPR MONETAIRE RESPONSABLE- T	1 095 529 921,46
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**1 095 529 921,46**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**2 390 149,91**	**10 058 759,90**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	**2 390 149,91**	**10 058 759,90**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**2 390 149,91**	**10 058 759,90**

Part EGEPARGNE MONETAIRE A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**3 682,40**	**658,32**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**3 682,40**	**658,32**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**3 682,40**	**658,32**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	3 682,40	658,32
Total	**3 682,40**	**658,32**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part EGEPARGNE MONETAIRE E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**2 326 247,58**	**10 057 314,13**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**2 326 247,58**	**10 057 314,13**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**2 326 247,58**	**10 057 314,13**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	2 326 247,58	10 057 314,13
Total	**2 326 247,58**	**10 057 314,13**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part EGEPARGNE MONETAIRE S

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**60 219,93**	**787,45**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**60 219,93**	**787,45**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**60 219,93**	**787,45**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	60 219,93	787,45
Total	**60 219,93**	**787,45**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées et latentes nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**5 457 312,05**	**34 758 465,15**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**5 457 312,05**	**34 758 465,15**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**5 457 312,05**	**34 758 465,15**

Part EGEPARGNE MONETAIRE A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**10 048,21**	**429,34**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**10 048,21**	**429,34**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**10 048,21**	**429,34**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	10 048,21	429,34
Total	**10 048,21**	**429,34**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

EGEPARGNE MONETAIRE
FCPE - Fonds d'épargne salariale

Part EGEPARGNE MONETAIRE E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**5 283 429,97**	**34 757 512,89**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**5 283 429,97**	**34 757 512,89**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**5 283 429,97**	**34 757 512,89**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	5 283 429,97	34 757 512,89
Total	**5 283 429,97**	**34 757 512,89**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part EGEPARGNE MONETAIRE S

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**163 833,87**	**522,92**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**163 833,87**	**522,92**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**163 833,87**	**522,92**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	163 833,87	522,92
Total	**163 833,87**	**522,92**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			**1 095 529 921,46**	**91,66**
OPCVM			**1 095 529 921,46**	**91,66**
Gestion collective			**1 095 529 921,46**	**91,66**
CPR MONETAIRE RESPONSABLE- T	EUR	52 499,287	1 095 529 921,46	91,66
Total			**1 095 529 921,46**	**91,66**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures Sous-total 1. 2. Options Sous-total 2. 3. Swaps Sous-total 3. 4. Autres instruments Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures Sous-total 1. 2. Options Sous-total 2. 3. Swaps Sous-total 3. 4. Autres instruments Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures Sous-total 1. 2. Options Sous-total 2. 3. Swaps Sous-total 3. 4. Autres instruments Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures Sous-total 1. 2. Options Sous-total 2. 3. Swaps Sous-total 3. 4. Autres instruments Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	1 095 529 921,46
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	99 736 516,99
Autres passifs (-)	-4 584,48
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	**1 195 261 853,97**

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part EGEPARGNE MONETAIRE A	EUR	70 493,8210	31,213
Part EGEPARGNE MONETAIRE E	EUR	30 034 346,1175	38,528
Part EGEPARGNE MONETAIRE S	EUR	1 147 702,9263	31,260

Annexe(s)

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Egépargne Monétaire Part A

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000200169 - FR001400PWJ2 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com
Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 01/10/2025.
Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), individualisé de groupe, soumis au droit français.
Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée de 99 ans. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard

Objectifs: Egépargne Monétaire est un fonds nourricier investi à hauteur de 85% minimum et 92,5% maximum de son actif dans la part T du Fonds Commun de Placement (FCP) CPR Monétaire Responsable. Conformément à la réglementation en vigueur, un fonds nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre Organisme de Placement Collectif (OPC) - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités. Sa performance pourra se différencier de celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion. Il n'intervient pas directement sur des contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés.
L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui de son OPC maître.

Rappel de l'Objectif de gestion de l'OPC maître :

L'objectif de gestion consiste à offrir une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de l'indice €STR capitalisé sur la période de détention conseillée (supérieure à 3 mois) en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. En cas de très faible niveau des taux du marché monétaire - voire de taux négatifs -, le rendement net de frais dégagé par le FCP pourrait être négatif et le FCP verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion mobilise deux sources de valeur ajoutée : l'exposition opportuniste aux taux nominaux en fonction des prévisions d'évolution de taux et l'exposition au crédit en fonction d'indicateurs de marché permettant de piloter le niveau de risque du portefeuille. La sélection d'obligations et de titres de créances négociables d'émetteurs appartenant à toutes zones géographiques répond à des critères d'Investissement Socialement responsable.
L'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). A titre indicatif, les critères ESG peuvent être la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- *Exclusion des pires notes sur la note globale ESG*
- *Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale)*

A l'issue du processus de sélection, le FCP investit au moins 90% de son actif net dans des titres ayant fait l'objet d'une analyse ESG. Par ailleurs, en dehors d'émissions destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, le Fonds exclue également les entreprises considérées comme non-alignées sur l'Accord de Paris sur le climat.
Le FCP est labellisé ISR France.
Dans le cadre du Label ISR France, le Fonds s'engage à améliorer la note ESG du portefeuille par rapport à celle de l'indice composite 75% ICE BofA Euro Financial 1-3Y + 25% ICE BofA Euro non financial 1-3Y de référence réduit d'au moins 25% des plus mauvaises notes sur la base de sa propre méthodologie d'analyse ESG interne (30% au 01/01/2026) ;
La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de l'appréciation de la "haute qualité" des instruments utilisés au moment de leur acquisition, sur ses équipes et sur un processus interne qui intègre notamment, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation, la nature de l'instrument et la durée de vie résiduelle du titre. Pour évaluer la qualité de crédit de l'instrument, la société de gestion s'appuie sur son analyse interne qui peut se référer, le cas échéant et de manière non exclusive, aux notations des agences de notation enregistrées auprès de l'ESMA qui ont noté l'instrument et que la société de gestion jugera les plus pertinentes, en veillant toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à- vis de ces notations.
Les titres en devises sont systématiquement couverts contre le risque de change.
La dégradation d'un titre/émetteur/établissement de crédit par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres/demande de remboursement des dépôts concernés. La société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres/dépôts en portefeuille.
La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre 0 et 0.5. Le FCP pourra également effectuer des dépôts auprès d'établissements de crédit appartenant au même univers d'investissement.
Par dérogation, la limite de 5% de l'actif du FCP par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le FCP investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncés par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.
Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture.
L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.
L'indicateur de référence est disponible sur le site: https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/
Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.
L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce FCPE, y compris le règlement et les rapports financiers, en langue française, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
La valeur liquidative du FCPE est disponible sur www.cpram.com
Le prospectus, le document d'informations clés, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, du fonds maître sont disponibles sur le site internet www.amundi.fr
Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 mois minimum.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants non pris en compte dans l'indicateur:
Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE Egépargne Monétaire.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 mois minimum Investissement 10 000 EUR		
Scénarios		**Si vous sortez après 3 mois minimum**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 950
	Rendement annuel moyen	-0,5%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 980
	Rendement annuel moyen	-0,2%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 000
	Rendement annuel moyen	0,0%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 100
	Rendement annuel moyen	1,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/01/2020 et le 29/04/2020
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/05/2019 et le 29/08/2019
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2023 et le 31/01/2024

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	**Si vous sortez après 3 mois minimum***
Coûts totaux	€3
Incidence des coûts**	0,0%

* Période de détention recommandée.
** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 3 mois minimum
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,13% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	3,25 EUR
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,05 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 mois minimum. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale et/ou retraite.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE. Une sortie avant la période de placement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.et/ou sur le site internet de votre gestionnaire de PER.
Si vous avez une réclamation au sujet du PER ou son gestionnaire, vous devrez vous rapprocher de celui qui vous a conseillé ou vendu ce produit pour connaître les démarches à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com et/ou sur le site internet de votre gestionnaire de PER. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Gestionnaire de PER: NATIXIS INTEREPARGNE
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.
Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur le site de votre gestionnaire de PER.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre gestionnaire de PER.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Egépargne Monétaire Part F (C)

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000055749 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com
Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 14/05/2025.
Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), individualisé de groupe, soumis au droit français.
Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée de 99 ans. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard

Objectifs: Egépargne Monétaire est un fonds nourricier investi à hauteur de 85% minimum et 92,5% maximum de son actif dans la part T du Fonds Commun de Placement (FCP) CPR Monétaire Responsable. Conformément à la réglementation en vigueur, un fonds nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre Organisme de Placement Collectif (OPC) - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités. Sa performance pourra se différencier de celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion. Il n'intervient pas directement sur des contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés.

L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui de son OPC maître.

Rappel de l'Objectif de gestion de l'OPC maître :

L'objectif de gestion consiste à offrir une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de l'indice €STR capitalisé sur la période de détention conseillée (supérieure à 3 mois) en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. En cas de très faible niveau des taux du marché monétaire - voire de taux négatifs -, le rendement net de frais dégagé par le FCP pourrait être négatif et le FCP verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion mobilise deux sources de valeur ajoutée : l'exposition opportuniste aux taux nominaux en fonction des prévisions d'évolution de taux et l'exposition au crédit en fonction d'indicateurs de marché permettant de piloter le niveau de risque du portefeuille. La sélection d'obligations et de titres de créances négociables d'émetteurs appartenant à toutes zones géographiques répond à des critères d'Investissement Socialement responsable.
L'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). A titre indicatif, les critères ESG peuvent être la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- *Exclusion des pires notes sur la note globale ESG*
- *Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale)*

A l'issue du processus de sélection, le FCP investit au moins 90% de son actif net dans des titres ayant fait l'objet d'une analyse ESG.

Par ailleurs, en dehors d'émissions destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, le Fonds exclue également les entreprises considérées comme non-alignées sur l'Accord de Paris sur le climat.

Le FCP est labellisé ISR France.

Dans le cadre du Label ISR France, le Fonds s'engage à améliorer la note ESG du portefeuille par rapport à celle de l'indice composite 75% ICE BofA Euro Financial 1-3Y + 25% ICE BofA Euro non financial 1-3Y de référence réduit d'au moins 25% des plus mauvaises notes sur la base de sa propre méthodologie d'analyse ESG interne (30% au 01/01/2026) ;

La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de l'appréciation de la "haute qualité" des instruments utilisés au moment de leur acquisition, sur ses équipes et sur un processus interne qui intègre notamment, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation, la nature de l'instrument et la durée de vie résiduelle du titre. Pour évaluer la qualité de crédit de l'instrument, la société de gestion s'appuie sur son analyse interne qui peut se référer, le cas échéant et de manière non exclusive, aux notations des agences de notation enregistrées auprès de l'ESMA qui ont noté l'instrument et que la société de gestion jugera les plus pertinentes, en veillant toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à- vis de ces notations.
Les titres en devises sont systématiquement couverts contre le risque de change.

La dégradation d'un titre/émetteur/établissement de crédit par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres/demande de remboursement des dépôts concernés. La société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres/dépôts en portefeuille.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre 0 et 0.5. Le FCP pourra également effectuer des dépôts auprès d'établissements de crédit appartenant au même univers d'investissement.
Par dérogation, la limite de 5% de l'actif du FCP par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le FCP investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncés par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.
Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture.

Objectifs:

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.
L'indicateur de référence est disponible sur le site: https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/
Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).
Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce FCPE, y compris le règlement et les rapports financiers, en langue française, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
La valeur liquidative du FCPE est disponible sur www.cpram.com
Le prospectus, le document d'informations clés, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, du fonds maître sont disponibles sur le site internet www.amundi.fr
Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 mois minimum.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants non pris en compte dans l'indicateur:
Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE Egépargne Monétaire.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 mois minimum Investissement 10 000 EUR		
Scénarios		**Si vous sortez après 3 mois minimum**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 950
	Rendement annuel moyen	-0,5%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 980
	Rendement annuel moyen	-0,2%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 000
	Rendement annuel moyen	0,0%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 100
	Rendement annuel moyen	1,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/01/2020 et le 29/04/2020
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/05/2019 et le 29/08/2019
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2023 et le 31/01/2024

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	**Si vous sortez après 3 mois minimum***
Coûts totaux	€1
Incidence des coûts**	0,0%

* Période de détention recommandée.
** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 3 mois minimum
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,07% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	1,78 EUR
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,05 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 mois minimum. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale et/ou retraite.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE. Une sortie avant la période de placement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Teneur de comptes : NATIXIS INTEREPARGNE
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.
Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur le site de votre teneur de comptes.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Egépargne Monétaire Part S

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000200159 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com
Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 01/10/2025.
Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), individualisé de groupe, soumis au droit français.
Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée de 99 ans. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard

Objectifs: Egépargne Monétaire est un fonds nourricier investi à hauteur de 85% minimum et 92,5% maximum de son actif dans la part T du Fonds Commun de Placement (FCP) CPR Monétaire Responsable. Conformément à la réglementation en vigueur, un fonds nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre Organisme de Placement Collectif (OPC) - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités. Sa performance pourra se différencier de celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion. Il n'intervient pas directement sur des contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés.
L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui de son OPC maître.

Rappel de l'Objectif de gestion de l'OPC maître :

L'objectif de gestion consiste à offrir une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de l'indice €STR capitalisé sur la période de détention conseillée (supérieure à 3 mois) en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. En cas de très faible niveau des taux du marché monétaire - voire de taux négatifs -, le rendement net de frais dégagé par le FCP pourrait être négatif et le FCP verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion mobilise deux sources de valeur ajoutée : l'exposition opportuniste aux taux nominaux en fonction des prévisions d'évolution de taux et l'exposition au crédit en fonction d'indicateurs de marché permettant de piloter le niveau de risque du portefeuille. La sélection d'obligations et de titres de créances négociables d'émetteurs appartenant à toutes zones géographiques répond à des critères d'Investissement Socialement responsable.
L'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). A titre indicatif, les critères ESG peuvent être la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- *Exclusion des pires notes sur la note globale ESG*
- *Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale)*

A l'issue du processus de sélection, le FCP investit au moins 90% de son actif net dans des titres ayant fait l'objet d'une analyse ESG. Par ailleurs, en dehors d'émissions destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, le Fonds exclue également les entreprises considérées comme non-alignées sur l'Accord de Paris sur le climat.
Le FCP est labellisé ISR France.
Dans le cadre du Label ISR France, le Fonds s'engage à améliorer la note ESG du portefeuille par rapport à celle de l'indice composite 75% ICE BofA Euro Financial 1-3Y + 25% ICE BofA Euro non financial 1-3Y de référence réduit d'au moins 25% des plus mauvaises notes sur la base de sa propre méthodologie d'analyse ESG interne (30% au 01/01/2026) ;
La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de l'appréciation de la "haute qualité" des instruments utilisés au moment de leur acquisition, sur ses équipes et sur un processus interne qui intègre notamment, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation, la nature de l'instrument et la durée de vie résiduelle du titre. Pour évaluer la qualité de crédit de l'instrument, la société de gestion s'appuie sur son analyse interne qui peut se référer, le cas échéant et de manière non exclusive, aux notations des agences de notation enregistrées auprès de l'ESMA qui ont noté l'instrument et que la société de gestion jugera les plus pertinentes, en veillant toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à- vis de ces notations.
Les titres en devises sont systématiquement couverts contre le risque de change.
La dégradation d'un titre/émetteur/établissement de crédit par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres/demande de remboursement des dépôts concernés. La société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres/dépôts en portefeuille.
La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre 0 et 0.5. Le FCP pourra également effectuer des dépôts auprès d'établissements de crédit appartenant au même univers d'investissement.
Par dérogation, la limite de 5% de l'actif du FCP par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le FCP investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncés par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.
Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture.
L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.
L'indicateur de référence est disponible sur le site: https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/
Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.
L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce FCPE, y compris le règlement et les rapports financiers, en langue française, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
La valeur liquidative du FCPE est disponible sur www.cpram.com
Le prospectus, le document d'informations clés, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, du fonds maître sont disponibles sur le site internet www.amundi.fr
Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 mois minimum.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants non pris en compte dans l'indicateur:
Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE Egépargne Monétaire.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 mois minimum Investissement 10 000 EUR		
Scénarios		**Si vous sortez après 3 mois minimum**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 950
	Rendement annuel moyen	-0,5%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 980
	Rendement annuel moyen	-0,2%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 000
	Rendement annuel moyen	0,0%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 100
	Rendement annuel moyen	1,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/01/2020 et le 29/04/2020
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/05/2019 et le 29/08/2019
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2023 et le 31/01/2024

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	**Si vous sortez après 3 mois minimum***
Coûts totaux	€3
Incidence des coûts**	0,0%

* Période de détention recommandée.
** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 3 mois minimum
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,13% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	3,25 EUR
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,05 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 mois minimum. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale et/ou retraite.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE. Une sortie avant la période de placement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Teneur de comptes : NATIXIS INTEREPARGNE
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.
Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur le site de votre teneur de comptes.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Egépargne Monétaire

Identifiant d'entité juridique :
969500TFCYME71Y6YE40

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

- ☐ **Oui**
- ☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: _____**

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **65,72 %** d'investissements durables

- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ **ayant un objectif social**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social: _____**

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance**.**

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020 /852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit a respecté tous les aspects matériels des caractéristiques décrites dans le prospectus.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

par le produit sont atteintes.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG du produit qui est mesurée par rapport à la note ESG de son univers d'investissement.

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1,139 (C).**
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est **: 0,163 (D).**

- ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 1,115 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'indice de référence était de 0,057 (D).

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable

d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.

- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

  Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :
  Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

  - avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
  - avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
  - être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
  - être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

  Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

  Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus

Investissements les plus	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs

grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/01/2025 au 31/12/2025**

importants				
CPR MONETAIRE RESP - T	Finance	Fonds	France	91,67 %

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Le fonds a investi 65,72 % dans des investissements liés à la durabilité.

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

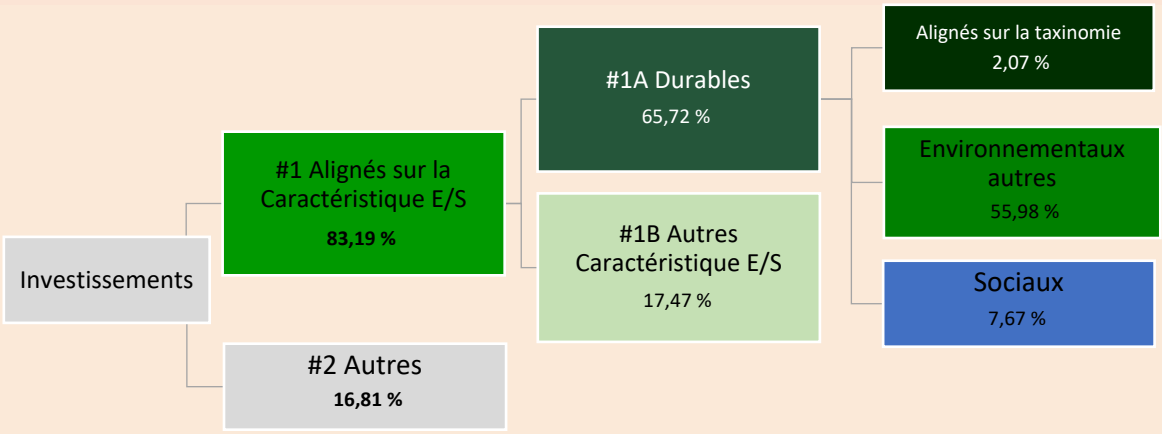

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier**.**

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :**
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisées?

Secteur	***Sous-Secteur***	***% d'actifs***
Finance	*Fonds*	*91,67 %*

Liquidités	*Liquidités*	*8,33 %*

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 2,07 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée.Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- ***Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE[1]?***

[X] Oui:

[ ] Dans le gaz fossile [X] Dans l'énergie nucléaire

[ ] Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses***

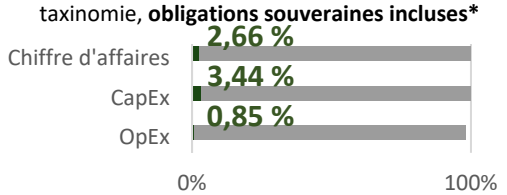

	OpEx	*CapEx*	*Chiffre d'affaires*
■ Autres investissements	99,15 %	96,56 %	97,34 %
■ Alignés sur la taxinomie : gaz fossile	*0,00 %*	*0,00 %*	*0,00 %*
■ Alignés sur la taxinomie : nucléaire	*0,17 %*	*0,16 %*	*0,17 %*
■ Alignés sur la taxinomie [hors gaz & nucléaire]	*0,67 %*	*3,28 %*	*2,48 %*

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors **obligations souveraines***

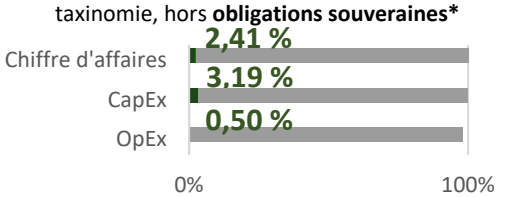

	OpEx	*CapEx*	*Chiffre d'affaires*
■ Autres investissements	99,50 %	96,81 %	97,59 %
■ Alignés sur la taxinomie : gaz fossile	*0,00 %*	*0,01 %*	*0,00 %*
■ Alignés sur la taxinomie : nucléaire	*0,00 %*	*0,02 %*	*0,02 %*
■ Alignés sur la taxinomie [hors gaz & nucléaire]	*0,50 %*	*3,17 %*	*2,38 %*

Ce graphique représente 97,3 % des investissements totaux.

** Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

- ***Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

Au 31/12/2025, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,24 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,44 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- ***Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?***

A la fin de la période précédente: le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie était de 1,44 %



Le symbole représente des investissements



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **55,98 %** à la fin de la période.

durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **7,67 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres» , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut**.**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Loi Energie Climat (LEC)

Le présent rapport annuel sera complété des informations répondant aux dispositions du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie-Climat dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice comptable.

@@@LEC_FR